



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2022/002

24 FEVRIER 2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 FEVRIER 2022
DOB**

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 CROCI Eliane

18 FAVRAUD Alain

19 GOURAUD Thierry

20 KULLIG Romuald

21 LANNETTE MICHAUT Vanessa

22 LATHIERE Claudine

23 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Alain FAVRAUD, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	:
Votes pour	:
Votes contre	:
Abstentions	:

2022/021 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2022

En application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président propose au conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

Appréciation en Préfecture

99_DE-087-200594 00-2022 0224-2022_021-DE

Il précise que cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Il s'agit d'un acte ne faisant pas grief.

Le conseil communautaire,

- PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport financier adressé avec la convocation.
- CHARGE le président de la transmission de cette délibération au représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 FEVRIER 2022**

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 CROCI Eliane

18 FAVRAUD Alain

19 GOURAUD Thierry

20 KULLIG Romuald

21 LANNETTE MICHAUT Vanessa

22 LATHIERE Claudine

23 SADRY Benoit

PROCURATIONS

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire

COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 28
Votes contre	: 0
Abstentions	: 3

2022/022 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU
UNE OPERATION IDENTIFIEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-I DE LA LOI N°84-53 DU
26/01/1984
CHARGÉ DE MISSION VALORISATION DE LA CITE DU CUIR

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/02/2022

Antoine GARNIER, Préfet

00_DE-007-20000000-20220224-2022_22-DE

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 24 mois allant du 4 avril 2022 au 3 avril 2024 inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra si possible être diplômé(e) dans les domaines de la valorisation du patrimoine, de la gestion de projets culturels, de la médiation culturelle ou encore du développement culturel.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut du grade de recrutement, à savoir assistant de conservation du patrimoine.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de créer, à compter du 4 avril 2022, un emploi non permanent de chargé de mission valorisation de la Cité du cuir, relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet, selon les principes énoncés dans la délibération,

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

4 rue de la République - 87000 Limoges

83_DE-087-20050400-20220224-2022_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 GRANET Jean-Pierre	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	
Conseillers communautaires		
10 BALESTRAT Yoann	15 CLUZEAU Pascal	20 GOURAUD Thierry
11 BEIGE Laurence	16 COQUILLAUD Edouard	21 KULLIG Romuald
12 CHABAUD Mireille	17 COUCAUD Nadège	22 LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHAMINADE Fabrice	18 CROCI Eliane	23 LATHIERE Claudine
14 CHAZELAS Laurence	19 FAVRAUD Alain	24 SADRY Benoit

PROCURATIONS		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire		
CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire		
CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire		
DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire		
MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire		

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE		
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant		

EXCUSÉES		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 30
Votes contre	: 0
Abstentions	: 3

2022/023 – PETITES VILLES DE DEMAIN

REALISATION D'UNE ETUDE STRATEGIQUE ET PRE-OPERATIONNELLE POUR LE TERRITOIRE
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Considérant la convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » signée par la communauté de communes Porte océane du Limousin et les communes de Saint-Junien et de Rochechouart,

REÇU EN PREFECTURE
le 25/02/2022
41, rue de la Préfecture
93_SE-057-20050400-20220224-2022_23-DE

Considérant la nécessité de recourir à un assistant à maitre d'ouvrage afin de réaliser une étude stratégique et pré-opérationnelle pour le territoire,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'étude en dépenses et en recettes :

- dépenses : 100 000 €,
- recettes :
 - o conseil départemental : 10 000 €,
 - o banque des territoires : 40 000 €,
 - o agence nationale de l'habitat : 30 000 €,
 - o autofinancement : 20 000 €,

Considérant les conditions de recours à une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

Considérant le cahier des charges élaboré par les services de la communauté de communes qui centralise les besoins et les objectifs, fixe les contraintes en termes d'établissement et de mise à disposition des rapports d'études,

Considérant la prestation supplémentaire éventuelle concernant une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain prévue au marché,

Considérant l'engagement de la consultation le 24 janvier 2022, avec la publication d'un avis d'appel public à concurrence ayant pour objet la sélection d'un opérateur économique en capacité de réaliser la mission d'étude,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 25 février 2022 à 16h00,

Considérant la tenue d'auditions le vendredi 4 mars 2022 avec les trois candidats les mieux classés suite à l'analyse des offres réalisée par les services de la collectivité sur le fondement de critères de jugement mentionnés au règlement de la consultation,

Considérant l'avis que rendra la commission des marchés à procédure adaptée de la communauté de communes prévue le lundi 7 mars 2022 sur le classement des offres, au vu de la présentation du rapport d'analyse et du compte rendu des auditions,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer et à notifier le marché d'étude stratégique et pré-opérationnelle pour le territoire dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Le conseil communautaire,

Après délibération,

- ACTE le déroulement de la procédure administrative,
- AUTORISE le président à signer le marché public dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération, et à le notifier pour l'engagement de la mission,
- AUTORISE le président à signer tout document administratif ou acte modificatif dans le cadre de l'exécution du marché public,
- AUTORISE le président à solliciter les différents partenaires financiers identifiés et notamment l'ANAH,
- CONSTATE le plan de financement des études, en dépenses et recettes, et sollicite l'inscription des crédits au budget principal de la communauté de communes de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022

Le Président,
Pierre ALLARD



EN PREFECTURE
Le 25/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/024 – ZONE D'ACTIVITE DE PUY GAILLARD A ORADOUR-SUR-GLANE VENTE DE TERRAINS A LA SARL ABCI

Considérant que la compétence développement et aménagement économique est inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

2022-02-24 14:00:00

99_DE-087-2008594 00-20220224-2022_24-05

Considérant que l'entreprise SARL ABCI, sise ZA de Puy Gaillard à Oradour-sur-Glane (87520) a sollicité la communauté de communes en vue de l'acquisition de terrains situés sur la ZA de Puy Gaillard à Oradour-sur-Glane, cadastrés AW 249, AW 248, AY 177 et AY 176, d'une superficie totale de 2 568 m² afin d'y développer leur activité de chaudronnerie industrielle, Considérant l'avis des domaines en date du 1^{er} septembre 2021,

Il est proposé au conseil communautaire :

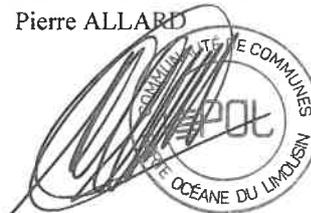
- d'accepter la vente de ces terrains à l'entreprise SARL ABCI au prix de 9 € HT le m²,
- d'autoriser le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tout acte nécessaire à la réalisation de cette vente.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

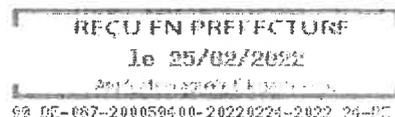
- ACCEPTE la vente desdits terrains au prix de 9 € HT le m² à l'entreprise SARL ABCI,
- DESIGNER Maître Kim, notaire à Oradour-sur-Glane, pour rédiger l'acte authentique de vente,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente,
- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours,
- ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2021/220 du conseil communautaire du 28 septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 GRANET Jean-Pierre	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	
Conseillers communautaires		
10 BALESTRAT Yoann	15 CLUZEAU Pascal	20 GOURAUD Thierry
11 BEIGE Laurence	16 COQUILLAUD Edouard	21 KULLIG Romuald
12 CHABAUD Mireille	17 COUCAUD Nadège	22 LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHAMINADE Fabrice	18 CROCI Eliane	23 LATHIERE Claudine
14 CHAZELAS Laurence	19 FAVRAUD Alain	24 SADRY Benoit

PROCURATIONS		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire		
CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire		
CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire		
DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire		
MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire		

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE		
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant		

EXCUSÉES		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/025 – CHEMIN NOTRE DAME DU GOTH
VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI DES CONSULS

Considérant que la compétence développement et aménagement économique est inscrite dans les statuts de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,
Considérant que SCI des Consuls à Saint-Junien (87200) a sollicité la communauté de communes en vue de l'acquisition de terrains situés chemin Notre Dame du Goth à Saint-Junien, cadastrés AM 110, d'une superficie totale de 86 m²,

Considérant l'avis des domaines en date du 18 janvier 2022,

Il est proposé au conseil communautaire :

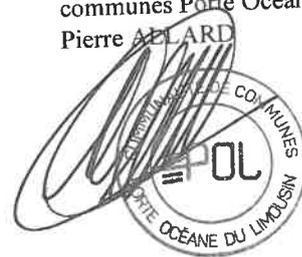
- d'accepter la vente de ces terrains à la SCI des Consuls au prix de 860 €,
- d'autoriser le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tout acte nécessaire à la réalisation de cette vente.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- ACCEPTE la vente dudit terrain au prix de 860 € à la SCI des Consuls,
- DESIGNER Maître COULAUD, notaire à Saint-Junien, pour rédiger l'acte authentique de vente,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le président à mener toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente,
- DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PRÉF
Le 25/02/22
S9_DF--067-200059000-207

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/026 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES
EURL HOTEL DE LA GLANE

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1511-1 et suivants et R1511-4 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

2022_026 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

99_DE-087-2000594 00-2022.02.24-2022_26-DE

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) adopté par délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine le 19 décembre 2016,

Vu le régime n° SA 40 453 relatif aux aides en faveur des PME,

Considérant la compétence développement et aménagement économique de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Vu la délibération de la communauté de communes Porte Océane du Limousin du 28 septembre 2017 n°2017/261 déléguant la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au département de la Haute-Vienne,

Vu la délibération de la communauté de communes Porte Océane du Limousin du 27 novembre 2018 n°2018/258 portant adoption du règlement d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu les délibérations de la communauté de communes Porte Océane du Limousin des 19 novembre 2020 et 8 avril 2021 validant les dispositions relatives au dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises du secteur tourisme,

Considérant la demande de financement déposée par l'EURL Hôtel de la Glane pour un projet immobilier (réhabilitation d'un ancien hôtel/bar/restaurant) situé en centre-ville à Oradour-sur-Glane, d'un montant subventionnable de 473 472 € HT, plafonnée à 200 000 € HT,

Considérant que cet investissement sera porté par l'EURL Hôtel de la Glane,

Considérant l'instruction de cette demande réalisée par l'Agence Technique Départementale 87 pour le compte du Département de la Haute-Vienne,

Considérant que conformément aux règlements précités, une aide de 20 % peut être apportée à l'entreprise (19 % pris en charge par le Département de la Haute-Vienne et 1 % pris en charge par la POL), pour une subvention plafonnée à 40 000 €,

Considérant l'avis favorable de la commission développement économique du 7 décembre 2021,

Considérant le projet de convention, annexé à la présente délibération, entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin, le Département de la Haute-Vienne et l'EURL Hôtel de la Glane,

Le conseil communautaire,

Après délibération,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 € pour soutenir ce projet,

- DIT que ce montant sera versé au Département de la Haute-Vienne qui se chargera ensuite de verser l'intégralité de la subvention (40 000 €) à l'EURL Hôtel de la Glane,

- AUTORISE le président à signer la convention avec le Département de la Haute-Vienne et la l'EURL Hôtel de la Glane à réaliser toute autre démarche permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire

Le 25 février 2022

Le Président,

Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

Signature et date de publication

53_DE-057-200050400-20220224-2022_26_DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/027 – CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE L'USINE EUROPLV

Vu l'étude réalisée par les services techniques sur la capacité de son usine de traitement du Moulin Pelgros afin d'accepter les effluents à traiter,

Vu que la convention proposée et signée en 2021 qui garantit les relations et les intérêts de l'EPCI à accepter le traitement des eaux usées de la société EUROPLV arrive à son terme,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

Considérant que la communauté de communes Porte Océane du Limousin souhaite poursuivre son action en faveur de la préservation des milieux naturels, tout en contribuant au développement économique,
Considérant que le traitement des eaux usées de la société EUROPLV dans le cadre de la précédente convention n'a pas perturbé le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées du Moulin Pelgros,

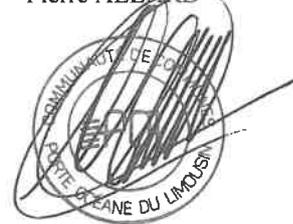
Il est proposé au conseil communautaire, de bien vouloir délibérer sur la convention provisoire de rejet des eaux usées de la société EUROPLV.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/028 – CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES LIXIVIATS D'ALVEOL

Vu la demande de la société Suez RV Alvéol – 31 rue Thomas Edsion – CS 60072 – 33 612 CANEJEAN, afin d'envisager le traitement ponctuel des lixiviats du Centre d'Enfouissement Technique d'Alvéol (CET) de Bellac, sur le site de la station de traitement des eaux usées du moulin Pelgros,

Vu que le traitement ponctuel demandé ne s'effectuera que lorsque le traitement en place sur le CET d'Alvéol est défaillant ou que le milieu récepteur ne permet pas un rejet,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

Vu l'étude réalisée par les services techniques sur la capacité de son usine de traitement du Moulin Pelgros afin d'accepter les effluents à traiter,

Vu que le traitement des lixiviats du SYDED ne peut se faire que dans le cadre d'une convention,

Vu que le traitement des eaux usées des lixiviats d'Alvéol dans le cadre de la précédente convention n'a pas perturbé le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées du Moulin Pelgros,

Il est proposé au conseil communautaire, de bien vouloir délibérer sur la convention provisoire de traitement des lixiviats d'Alvéol.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

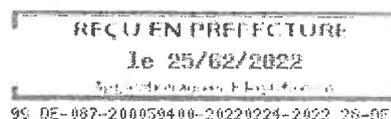
- APPROUVE la présente délibération,
- AUTORISE le Président à prendre toute mesure d'exécution de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN**

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

**2022/029 – RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ASTROBLEME DE ROCHECHOUART- CHASSENON
APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2022
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2022**

Considérant la convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon, monsieur le Président précise que pour la réalisation d'actions relatives à la réserve naturelle, le gestionnaire bénéficie de crédits d'Etat dont le montant est arrêté chaque année,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

Considérant le rapport de monsieur le Président concernant l'ensemble des charges qui incombera à la communauté de communes sur l'exercice 2022 sur le service réserve naturelle,
Vu les crédits d'Etat disponibles qui ont été mis à jour et communiqués au service réserve naturelle le 1^{er} février 2022,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

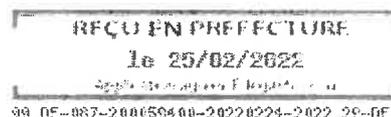
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de fonctionnement 2022 de la réserve naturelle pour un montant global de 127 650,00 € annexé à la présente,
- DIT que des crédits suffisants seront inscrits au budget 2022,
- AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à cette opération,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique) pour les actions de gestion de 2022 d'un montant de 58 406,00 €,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique) pour les actions d'éducation à l'environnement de 2022 d'un montant de 17 986,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/030 – RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ASTROBLEME DE ROCHECHOUART- CHASSENON PARTENARIAT AVEC CEZAM NOUVELLE-AQUITAINE 2022

Considérant la compétence statutaire « Gestion de la réserve naturelle nationale de l'astrobème de Rochechouart-Chassenon », Conformément aux termes de la convention de gestion de la réserve naturelle nationale de l'astrobème de Rochechouart-Chassenon en date du 13 septembre 2016, et au plan de gestion 2016-2020 validé par le conseil national de la protection de la nature lors de la séance du 9 février 2016,

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/02/2022

Direction départementale de l'équipement

22_DE-087-20052400-20220224-2022_30-DE

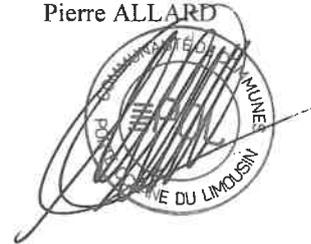
Considérant les activités d'accueil du public du service réserve naturelle à la maison de la réserve – espace météorite Paul Pellas à Rochechouart,
Considérant la proposition de Cezam Nouvelle-Aquitaine d'identifier la maison de la réserve comme lieu de visite dans son réseau dédié aux comités d'entreprises,
Considérant la proposition du service réserve naturelle de faire bénéficier les détenteurs de la carte Cezam d'une réduction de 1,00 € sur la billetterie (entrées musée et animations) à plein tarif,
Considérant les termes de la convention jointe à la présente délibération,

Le conseil communautaire,
Après délibération,

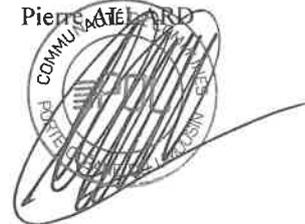
- DECIDE d'approuver les propositions de la réserve naturelle pour le partenariat avec Cezam Nouvelle-Aquitaine,
- DIT que les conditions définies dans la convention seront appliquées sur l'année 2022,
- AUTORISE le président à signer la convention relative à cette opération et présentée en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 GRANET Jean-Pierre	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	
Conseillers communautaires		
10 BALESTRAT Yoann	15 CLUZEAU Pascal	20 GOURAUD Thierry
11 BEIGE Laurence	16 COQUILLAUD Edouard	21 KULLIG Romuald
12 CHABAUD Mireille	17 COUCAUD Nadège	22 LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHAMINADE Fabrice	18 CROCI Eliane	23 LATHIERE Claudine
14 CHAZELAS Laurence	19 FAVRAUD Alain	24 SADRY Benoit

PROCURATIONS		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire		
CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire		
CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire		
DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire		
MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire		

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE		
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant		

EXCUSÉES		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/031 – RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ASTROBLEME DE ROCHECHOUART- CHASSENON APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS 2022

Considérant la compétence statutaire « Gestion de la réserve naturelle nationale de l'astrobème de Rochechouart-Chassenon », Conformément aux termes de la convention de gestion de la réserve naturelle nationale de l'astrobème de Rochechouart-Chassenon en date du 13 septembre 2016,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2022

à 14h00

99_26-087-200859400-20220224-2022_31R-DE

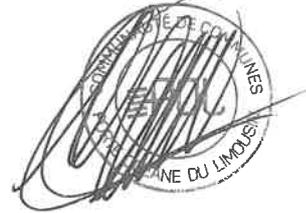
Le président propose de déterminer les actions 2022 conduites par le service en charge de la gestion de la réserve naturelle nationale de l'astrolème de Rochechouart-Chassenon.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- APPROUVE le plan d'actions 2022 tel qu'il figure en annexe,
- DIT que la mise en œuvre de ce plan d'actions sera assurée par le service réserve naturelle basé à la maison de la réserve, espace météorite Paul Pellas à Rochechouart,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/02/2022

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- DECIDE de fixer les tarifs comme indiqué dans l'annexe à la présente délibération, à compter du 1^{er} mars 2022,
- DIT que les recettes en résultant seront ouvertes et imputées au compte 70, article 7088 du budget principal de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,
- AUTORISE le président à signer tout document en lien avec la gestion des articles et prestations indiqués dans l'annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/033 – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
CONVENTION DE MOYENS 2022

Considérant la prise de la compétence « Promotion du tourisme » au niveau intercommunal par la communauté de communes Porte Océane du Limousin au 1^{er} janvier 2016,
Considérant le choix de l'EPCI de déléguer l'exercice de cette compétence à une association,
Considérant la création de l'association office de tourisme intercommunal Porte Océane du Limousin le 22 octobre 2016,

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/02/2022

Considérant la validation d'un schéma de développement touristique 2022-2026 en conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin le 1^{er} juillet 2021 (délibération n°2021/181),
Considérant la validation en conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 de la convention d'objectifs pour la période 2022-2026 (délibération n°2021/182),

Monsieur le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur la convention de moyens octroyée à l'office de tourisme intercommunal au titre de l'année 2022.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

- AUTORISE le versement de la subvention de 334 000 € à l'office de tourisme intercommunal Porte Océane du Limousin pour l'année 2022, en plusieurs fois, comme stipulé dans la convention de moyens,

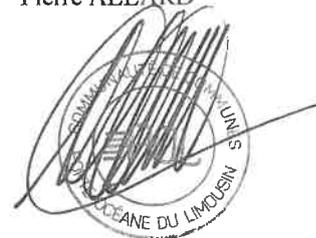
- DIT que les écritures seront constatées au budget de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS

Président

1 ALLARD Pierre

Vice-présidents

2 LACROIX Philippe

3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie

4 DUCHAMBON Jean

5 DARDILHAC Annie

6 GRANET Jean-Pierre

7 VOUZELLAUD Raymond

8 HABRIAS Fabien

9 GRANET Thierry

Conseillers communautaires

10 BALESTRAT Yoann

11 BEIGE Laurence

12 CHABAUD Mireille

13 CHAMINADE Fabrice

14 CHAZELAS Laurence

15 CLUZEAU Pascal

16 COQUILLAUD Edouard

17 COUCAUD Nadège

18 CROCI Eliane

19 FAVRAUD Alain

20 GOURAUD Thierry

21 KULLIG Romuald

22 LANNETTE MICHAUT Vanessa

23 LATHIERE Claudine

24 SADRY Benoit

PROCURATIONS

BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire

CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire

CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire

COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président

DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire

DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente

GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président

LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire

MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE

BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant

EXCUSÉES

MILOR Isabel, conseillère communautaire

RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/034 – ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE VIENNE-GLANE
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
ANNEE 2022

Considérant le procès-verbal et son annexe portant mise à disposition du patrimoine et gestion des compétences culturelles de la communauté de communes Vienne-Glane en date des 1^{ers} et 18 avril 2005 et visés respectivement par le contrôle de légalité les

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 24 février 2022

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, en visioconférence zoom et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 GRANET Jean-Pierre	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	
Conseillers communautaires		
10 BALESTRAT Yoann	15 CLUZEAU Pascal	20 GOURAUD Thierry
11 BEIGE Laurence	16 COQUILLAUD Edouard	21 KULLIG Romuald
12 CHABAUD Mireille	17 COUCAUD Nadège	22 LANNETTE MICHAUT Vanessa
13 CHAMINADE Fabrice	18 CROCI Eliane	23 LATHIERE Claudine
14 CHAZELAS Laurence	19 FAVRAUD Alain	24 SADRY Benoit

PROCURATIONS		
BEAUDET Hervé, conseiller communautaire, à COUCAUD Nadège, conseillère communautaire		
CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à GOURAUD Thierry, conseiller communautaire		
CHAZELLE Anne-Sophie, conseillère communautaire, à CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à ALLARD Pierre, président		
DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire, à BALESTRAT Yoann, conseiller communautaire		
DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente		
GERBAUD Alex, conseiller communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
LEKIEFS Didier, vice-président, à CROCI Eliane, conseillère communautaire		
MURA Laure, conseillère communautaire, à CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire		

EXCUSÉE REPRÉSENTÉE		
BALLAY Christine, conseillère communautaire, représentée par KULLIG Romuald, conseiller communautaire suppléant		

EXCUSÉES		
MILOR Isabel, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

Jean DUCHAMBON, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 33
Votes pour	: 33
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2022/035 – CENTRE AQUA RECREATIF

CONTRAT D'ABONNEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Considérant le code de la consommation qui regroupe les dispositions législatives relatives au droit de la consommation,
Considérant l'article L.111-1 du code de la consommation,
Considérant la recommandation n°87-03 de la commission des clauses abusives,

REÇU EN PREFECTURE
le 25/02/2022
Appré. de la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire
99_DE-087-200052400-20220224-2022_35-05

Considérant le rapport d'enquête du service concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations datant du 29 janvier 2020,
Considérant qu'il convient de mettre en place un contrat d'abonnement ainsi que des conditions générales de vente au sein du centre aqua-récréatif,
Considérant l'avis favorable de la commission « sports et loisirs » du 15 février 2022,

Le conseil communautaire,
Après lecture de la proposition de contrat d'abonnement et de conditions générales de vente,
Après délibération,

- DECIDE d'instaurer un contrat d'abonnement ainsi que des conditions générales de vente au sein du centre aqua-récréatif selon les dispositions telles qu'elles préfigurent dans la proposition,
- DIT que ce contrat d'abonnement ainsi que les conditions générales de vente seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,
- AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Pierre ALLARD



Délibération publiée et certifiée exécutoire
Le 25 février 2022
Le Président,
Pierre ALLARD



DÉCISIONS

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à la signature d'un contrat de lignes de trésorerie pour le budget assainissement avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 €, – Décision n° 2021/263 du 9 décembre 2021 ;

. à la signature d'un contrat de lignes de trésorerie pour le budget eau avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 € – Décision n° 2021/264 du 9 décembre 2021 ;

. à la signature d'un contrat maintenance, assistance et abonnement GPRS pour un radar pédagogique avec la société Elan Cité pour un montant de 349,00 € H, à compter du 20 décembre 2021 pour une durée totale de 36 mois – Décision n° 2021/265 du 9 décembre 2021 ;

. au marché de travaux lié à l'intégration de nouveaux sites à la supervision du service des eaux de la communauté de communes attribué à la société Fournié et Cie SCOP SA (79 190 Sauzé-Vaussais). Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire s'élevant à 83 840,00 € hors taxes. Le contrat sera notifié à l'opérateur économique pour attribution et engagement de la période de préparation, les délais d'exécution mentionnés à l'acte d'engagement seront appréciés à partir de la date fixée à l'ordre de service prescrivant l'engagement des travaux qui sera délivré ultérieurement – Décision n° 2021/266 du 14 décembre 2021 ;

. aux contrats de travaux pour une voie de liaison de la zone artisanale de la vergne à Saint-Junien attribués aux opérateurs économiques ci-après :

- *lot n° 01 : terrassement – voirie – réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable*

attributaire : SAS EUROVIA PCL (87 016 Limoges) pour un montant global hors taxes de 322 066 €,

- *lot n°02 : réseaux souples*

attributaire : SAS ETS CONTAMINE (87 200 Saint-Junien) pour un montant global hors taxes de 59 136.90 €,

- *lot n°03 : espaces verts*

attributaire : SARL LIMOUSIN PAYSAGE (87 270 Couzeix) pour un montant global hors taxes de 18 978.00 €.

Le montant global prévisionnel des contrats de travaux liés à l'opération s'élève à 400 180.90 € hors taxes – Décision n° 2021/299 du 20 décembre 2021 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec la commune de Saint-Junien, représentée par son maire, monsieur Pierre ALLARD, de locaux situés sur l'Ile de Chaillac - 87200 Chaillac sur Vienne, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans – Décision n° 2021/300 du 22 décembre 2021 ;

. à la signature d'un contrat maintenance et assistance pour le logiciel de gestion du service urbanisme avec la société Sirap, à compter du 13 décembre 2021 pour une durée totale de 12 mois, pour un montant annuel fixé à 5 359,00 euros HT. Une révision de prix est prévue au début de chaque période de maintenance – Décision n° 2021/301 du 22 décembre 2021 ;

. au versement d'une indemnité de 5000,00 € à monsieur Guillaume CHALLET, fermier sortant à l'Ile de Chaillac, en compensation des investissements réalisés – Décision n° 2022/001 du 4 janvier 2022 ;

. à la signature d'une convention avec la ville de Saint-Junien représentée par le Maire Monsieur Pierre ALLARD en exercice, relative au prêt du matériel gratuit du complexe sportif intercommunal d'Oradour sur Glane, du 3 janvier 2022 au 25 avril 2022 – Décision n° 2022/002 du 4 janvier 2022 ;

. à la signature d'une convention avec l'association Rochechouart Olympique Club Cyclo (ROCC) représentée par son président Monsieur Eric BOUIGEAU en exercice, relative à la mise à disposition gratuite de la salle commune, des sanitaires et du parking intérieur des Gîtes Intercommunaux de La Chassagne, pour l'organisation d'un cyclocross le Dimanche 23 Janvier 2022 – Décision n° 2022/003 du 10 janvier 2022 ;

. à l'attribution d'un accord-cadre portant sur le nettoyage et la désinfection du parc de conteneurs à déchets ménagers de la communauté de communes Porte Océane du Limousin est attribué à la société ANCO (56 000 VANNES). L'accord-cadre s'exécutera à bon de commande avec un seuil minimum annuel de commandes de 2 500,00 € hors taxe et un seuil annuel de commandes maximum de 10 000,00 € hors taxe. La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois par période successive de 12 mois pour une durée maximale de de 4 ans – Décision n° 2022/004 du 26 janvier 2022 ;

. à la signature d'un contrat de prestations de services pour l'entretien du lotissement de l'Etang de Saint-Martin-de-Jussac présenté par l'Etablissement et service d'Aide par la Travail (ESAT), Chemin des Seilles 87200 SAINT-JUNIEN, pour un montant global annuel de 7 619.28€ TTC – Décision n° 2022/013 du 31 janvier 2022 ;

. à la signature d'une convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire Haute-Vienne représentée par sa présidente madame Laetitia BRETON en exercice, relative à la mise à disposition gratuite du complexe sportif intercommunal d'Oradour sur Glane et notamment sur le mur d'escalade, pour le mercredi 30 mars 2022 – Décision n° 2022/014 du 3 février 2022 ;

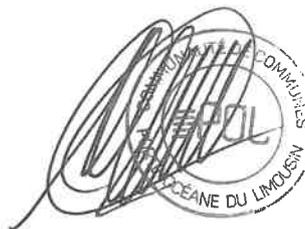
. à l'avenant n° 5 au dit contrat d'assurances SMACL véhicules à moteur pour prendre en compte les mouvements intervenus dans la flotte automobile de la communauté de communes porte Océane du Limousin au cours de l'année 2021, d'un montant de 13,24 € – Décision n° 2022/015 du 8 février 2022 ;

. à l'occupation et l'utilisation de la base de loisirs à Saint-Victurnien par l'association CKC, affiliée à la Fédération Française de Canoé Kayak, représentée par son président en exercice, monsieur Romain BOUBY – Décision n° 2022/016 du 14 février 2022 ;

. à la signature d'un contrat de mission de coordination SPS pour les travaux de liaison présenté par le cabinet Duboc, 19, rue Columbia, 87068 Limoges cedex, à compter de la signature pour un montant global de 1 732.50 € HT. Le paiement sera échelonné suivant les acomptes proposés par le prestataire. Il sera appliqué des frais de 250 € HT par mois si les travaux dépassent une durée de 7 mois – Décision n° 2022/016 du 14 février 2022 ;

. à la signature d'une convention d'intervention de l'association la Roulotte pour son animation prévue le vendredi 25 février 2022, pour un montant de 237.83 € – Décision n° 2022/018 du 15 février 2022 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée communautaire le 24 février 2022,
Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'PORTE Océane DU LIMOUSIN' at the bottom. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.